

<b>Demande déposée le 30/01/2023</b>	
Par :	<b>Monsieur LIOTARD-VOGT Alfred</b>
Demeurant à :	<b>18 rue Jean Claret</b> <b>63000 CLERMONT FERRAND</b>
Sur un terrain sis à :	<b>2 rue Jacques Brel</b> <b>63730 LES MARTRES DE VEYRE</b>
Référence cadastrale :	<b>214 AE 648, 214 ZB 431</b>
Nature des Travaux :	Transformation du garage en pièce de vie

**N° DP 063 214 23 G0014**

Surface de plancher  
créée : 22,3 m<sup>2</sup>

Surface de plancher  
totale après projet : 118,4 m<sup>2</sup>

**Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE**

VU la déclaration préalable présentée le 30/01/2023 par Monsieur LIOTARD-VOGT Alfred.

VU l'objet de la déclaration :

- pour la transformation du garage en pièce de vie ;
- sur un terrain situé 2 rue Jacques Brel à LES MARTRES DE VEYRE.
- pour une surface de plancher créée de 22,3 m<sup>2</sup> ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone UG.

Vu l'affichage en mairie, le 06/02/2023 de l'avis de dépôt du présent dossier.

**ARRETE**

*Article 1* : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 23/12/2022

Le Maire,



*par délégation*  
*[Signature]*  
L'Adjoint au Maire,  
Catherine PHAM

**NOTA BENE** : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))